

# Le Courrier du Canada

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

J. C. TACHÉ ET H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs :

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

### CANADA :

QUEBEC, 2 FEVRIER 1857.

### PROSPECTUS

DU JOURNAL

### LE COURRIER DU CANADA.

Le but des propriétaires est de fonder un journal français, indépendant, sincèrement catholique et national; un journal qui, maintenant intacts les droits de la justice et de la vérité, soit au milieu de nous une œuvre de conciliation et de rapprochement.

(Extrait des statuts de l'association des propriétaires du journal Le Courrier du Canada.)

10. LE COURRIER DU CANADA, tel est le nom que nous donnons à notre feuille. Nous disons LE COURRIER, parce que nous voulons qu'il porte la prompte nouvelle de ce qui se passe dans notre pays et à l'étranger, et qu'il ne laisse ignorer, à nos compatriotes, aucun des faits importants qui, de moment en moment, deviennent acquis à l'enseignement des peuples. Nous ajoutons DU CANADA, pour faire voir que nous nous adressons à tous.

20. Nous donnons encore à notre œuvre le titre de JOURNAL DES INTERETS CANADIENS, pour montrer que nous entendons nous occuper, surtout, des affaires de cette belle colonie, et que nous aspirons, tout bonnement, à devenir des travailleurs employés au défrichement d'un nouveau pays, à l'établissement d'une jeune famille.

30. Nous adoptons la devise, JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME; car nous croyons, dans l'acceptation la plus large du mot comme exprimant une foi de l'esprit, nous espérons, avec tout l'abandon d'un être qui a foi dans sa destinée et qui s'appuie sur une providence infinie, nous aimons, avec toute l'ardeur qui naît d'une foi sincère et d'un noble espoir.

40. Il est dit dans les statuts, cités en tête de ce prospectus: *Le but des propriétaires est de fonder un journal français, etc., etc., etc.*

50. ....FRANÇAIS.....c'est-à-dire, qui, non seulement, respecte la belle langue française, autant qu'il est possible de le faire dans des écrits improvisés; mais encore, qui soit la manifestation des tendances et des aspirations de cette race des Gaules qui s'est laborieusement constituée, sous le souffle du Christianisme.

60. ....INDEPENDANT.....c'est-à-dire, que nulle influence mauvaise ne fera dévier ni à droite, ni à gauche; c'est-à-dire encore, qui s'inspire non de cette indépendance qui, tâchant de se maintenir en dehors de la solidarité humaine, s'affirme envers et contre tous, ne prenant conseil de personne; mais de cette indépendance qui, isolant le cœur et la pensée de

tout contact dangereux, cherche en tout et partout à découvrir la vérité pour la répandre. 70. ....SINCÈREMENT CATHOLIQUE.....c'est-à-dire, tenant l'Église comme la dépositaire unique du dogme, de la morale et de la discipline dans l'ordre religieux, et l'enseignement catholique comme la seule solution des problèmes de l'ordre social, comme le dernier mot qu'il soit donné à l'oreille humaine d'entendre sur Dieu, l'homme et la société.

80. ....ET NATIONAL.....c'est-à-dire, qui, respectueux gardien de l'héritage traditionnel de nos pères, cherche dans les instincts de notre race les éléments de sages et durables progrès.

90. ....UN JOURNAL QUI, MAINTENANT INTACTS LES DROITS DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ.....c'est-à-dire, qui, sachant distinguer ce qui est d'essence de ce qui est de circonstance, ne sacrifie jamais les principes immuables qui constituent le fond de l'être moral et la base des sociétés:

100. ....SOIT AU MILIEU DE NOUS UNE ŒUVRE DE CONCILIATION ET DE RAPPROCHEMENT.....c'est-à-dire, qui, sachant, au besoin, sacrifier certaines opinions bonnes en elles-mêmes, mais qui, pour excellentes qu'elles soient, valent encore moins que l'union entre les citoyens; qui apporte dans la discussion tout le calme et la modération possibles, le sentiment du respect que chacun se doit à soi-même, et les formes polies du langage.

LES PROPRIÉTAIRES ET LES RÉDACTEURS. Québec, 2 février 1857.

### Un martyr.

Ceux qui liront ces lignes ont tous appris la mort de Mgr. Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevêque de Paris. Aussi n'est-ce pas pour dire à nos lecteurs que le digne prélat est tombé sous le poignard d'un assassin du nom de Verger, que ce Verger était un prêtre interdit, que le crime a été commis au milieu d'une cérémonie religieuse dans l'église de St. Étienne-du-Mont, à Paris, que nous avons écrit ce petit article. Ce que nous tenons à constater clairement, c'est que, dans cette mort, il y a la sanction sanglante du dogme de l'Immaculée-Conception; c'est qu'un prélat est venu sceller de son sang la doctrine de l'Église. En effet pour qu'il y ait martyr, il faut que la victime ait proclamé haut la croyance en une vérité de l'ordre religieux, qu'elle ait donné des signes sensibles et extérieurs de sa foi et qu'elle soit tombée sans se défendre, et que le bourreau ait nié cette même vérité et déclaré l'intention de protester, par son acte criminel, contre la doctrine en question; enfin il faut que toutes ces choses soient affirmées par le témoignage des hommes. Or tout cela se rencontre dans la mort de Monseigneur l'archevêque de Paris: le prélat avait proclamé bien haut le dogme de l'Immaculée-Conception, il avait donné des signes manifestes et répétés d'une foi touchante, jusque là que peu de temps avant l'attentat, il avait dit à son valet de chambre Eloy: "Quand je serai mort et que vous aurez à me revêtir de mes habits pon-

tificaux, je vous recommande de me mettre "la mitre blanche que je portais à Rome le "jour de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception." Il est tombé sans se défendre en plaignant l'aveuglement de son meurtrier et en se recommandant à Dieu. "Le malheur est ah! non Dieu!" telles sont les seules paroles prononcées par la noble victime. L'assassin avait été interdit de ses fonctions de prêtre pour avoir prêché contre le dogme de l'Immaculée-Conception; il s'est écrié en portant le coup fatal, "pas de dévotion!" depuis il a déclaré avoir par là voulu protester contre le même dogme. "Tout ceci est établi par des témoignages: ainsi donc, sans oublier de prier pour le pieux archevêque, consolons-nous dans de douces pensées."

Quand Monseigneur de Tripoli, cousin de Monseigneur Sibour, eut appris tous les détails de cette mort, "il a dit que sa douleur avait cessé, que désormais ses larmes avaient perdu de leur amertume, qu'il était beau pour Mgr. l'Archevêque de tomber victime de sa foi à un dogme catholique, et que Dieu venait d'accorder par là une grande grâce à l'Église de France."

J. C. TACHÉ.

### Notre Journal.

I.

Nos lecteurs ont dû voir par notre prospectus l'idée qui a présidé à la création de notre œuvre, est de rassembler dans un faisceau tous les éléments qui forment ce petit peuple qui s'appelle *Canadian-français*.

Il y a trois choses qui constituent un peuple à part: ces choses sont: la religion, les mœurs, la langue; quand une population diffère par ces trois points des populations qui l'avoisinent, on l'appelle une nationalité. Être national, c'est donc tenir à ces trois choses, veiller à ce qu'on ne les sépare pas, empêcher qu'on ne les disperse, maintenir l'union entre ceux qui les aiment.

Pour être en position de remplir cette mission, il a fallu se rendre étranger aux luttes des passions, se soustraire à la dépendance des partis politiques du jour, s'affranchir même de la domination de la popularité. Aussi, déclarons-nous que nous n'attendons ni ne redoutons rien du pouvoir, et que nous aurons le courage de dire au peuple toutes les vérités utiles, qu'elles soient agréables ou qu'elles ne le soient pas.

Ah! nous ne nous cachons pas les difficultés de notre tâche, et nous avouons que nous tremblons de l'appréhension de succomber dans son accomplissement; aussi faisons-nous appel à tous les nobles cœurs, à tous les talents; à nous ceux qui croient, espèrent et aiment; à nous ceux qui révèrent le passé et ont foi dans l'avenir; à nous ceux qui n'agitent pas de vaines chimères; mais qui veulent avancer d'un pas ferme et assuré. Laissons-nous instruire par l'expérience; soyons convaincus *de la vanité de nos prévisions et de la fragilité de nos arguments*, et tâchant de vivre de la vie durable, ne soyons pas alligés d'impatience.

A nos compatriotes, desquels nous sommes séparés par les croyances, l'origine et le langage, nous disons: à l'aise dans notre foi religieuse, nous ne serons pas tourmentés de l'es-

prit de prosélytisme; fiers de notre origine, nous ne sentirons jamais le besoin de dénigrer les autres races. Nous porterons respect à toutes les croyances, à toutes les affections. Nous serons, en toutes choses auxquelles nous ne croyons pas, tolérants sans complaisance.

Si, en s'établissant ainsi sur un terrain presque neutre, en dehors de toute liaison avec les hommes du pouvoir, en dehors des besoins d'une popularité passagère, et dans le sincère amour du bonheur de tous, ce journal réussissait à cimenter l'union de tous ceux qu'une même foi religieuse, que des traditions de famille, que des tendances communes, que des intérêts identiques rassemblent, une grande joie serait descendue dans le cœur de tous ceux qui ont fondé et qui entendent soutenir l'œuvre de cette publication.

J. C. TACHÉ.

### La Représentation Parlementaire.

Premier article.

Sous notre forme de gouvernement, nous avons un pouvoir législatif formé de l'Assemblée Législative, du Conseil Législatif et du Représentant de l'autorité royale. À ce pouvoir seul le droit d'imposer des lois au pays.

Il est donc juste que le peuple se montre jaloux de ce pouvoir, en ce sens qu'il le veut indépendant et libre. Aussi tient-il à ce que les deux chambres électives soient composées d'hommes intègres et capables.

Mais comment les députés du peuple seront-ils indépendants du pouvoir exécutif? Sera-ce en en recevant une allocation, une charge lucrative, un emploi même temporaire?—ou bien en étant dans l'impossibilité d'en recevoir des faveurs au moins pour eux-mêmes?

D'un autre côté, l'intérêt bien entendu des Ministres sera-t-il mieux servi si le Cabinet assure les votes de quinze à vingt députés par des places permanentes ou des commissions, que s'il ne doit l'appui de la majorité parlementaire qu'à la justice de ses mesures et à son administration habile et impartiale? C'est ce que nous allons étudier.

Il y a à peine trois ans que la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative compte trente membres. Auparavant les députés n'étaient qu'un nombre de quatre-vingt-quatre.

Il est évident que sur une représentation nombreuse la corruption doit avoir moins d'effet, si les moyens de corruption ne croissent en proportion. Aussi l'intention du Parlement a-t-elle depuis longtemps de se prémunir pour l'avenir contre les entreprises des cabinets égoïstes et corrompus, et il n'a cru pouvoir mieux faire que d'augmenter le nombre des députés.

Mais pendant la lutte engagée à ce sujet entre les membres des deux chambres du parlement, les progrès matériels s'effectuaient: nos superbes canaux se complétaient, le réseau de nos chemins de fer s'étendait dans toutes les directions, les terres incultes se défrichaient, et le revenu public s'élevait à un million et demi de louis.

Ce prodigieux développement des ressources matérielles du pays devait néanmoins avoir pour conséquence l'extension du patronage gouvernemental et par là même la multiplication des moyens de corruption.

Nos canaux en effet en se complétant, les chemins de fer en s'ouvrant de tous côtés, les

terres publiques en devenant de plus en plus recherchées, et le revenu de la province en s'accroissant énormément, nécessitaient un personnel plus nombreux et des salaires plus multipliés et plus considérables.

Le nombre des emplois publics augmentait donc en même temps que les députés du peuple, et la corruption semblait vouloir suivre la même échelle de proportion que celle adoptée pour l'accroissement des représentants à la chambre basse.

Aussi le parlement qui devrait être pour tous la représentation de la conscience publique; le parlement qui devrait être comme le sanctuaire de la justice, où chacun ne devrait avoir d'autre ambition que celle de faire le plus de bien possible à ses semblables, en les instruisant, en conservant intacte la nationalité, et dominant à tout la prospérité et le bonheur; le parlement semblait pour plusieurs, pour beaucoup même, être devenu un lieu où chacun devrait chercher, non l'avancement du peuple, mais son propre avancement et celui des siens, un lieu où l'on ne serait estimé et jugé homme de talents qu'en autant que l'on trouverait moyen d'y faire fortune.

Et pourquoi cet état de choses? Parce que l'ambition personnelle remplace chez plusieurs le sentiment du devoir, parce que l'amour de l'argent fait taire la voix du patriotisme, et qu'au lieu d'avoir en vue le bonheur de ceux que l'on représente on ne voit que son intérêt privé qui est la pièce d'or.

La conséquence inévitable de ce mal est que l'indépendance, la véritable indépendance, celle qui mérite et obtient le respect de tous, même de ceux qu'elle contrarie le plus, cette indépendance est devenue la gloire d'un petit nombre, au lieu d'être celle du parlement tout entier.

Tel député possède un emploi temporaire sous le gouvernement. Ne serait-il pas porté le plus souvent à diriger ses regards du côté des bruyettes ministérielles, pour connaître la pensée des ministres, savoir s'ils inclinent en faveur de la mesure en discussion ou lui sont opposés? S'il ne le fait pas, il est une exception à la règle, et dans tous les cas sa position équivoque vis-à-vis du pouvoir empêchera que l'on ait confiance en son indépendance. Or, le député doit être à l'abri même du soupçon. Que sera-ce s'il reçoit un salaire du gouvernement? Le soupçon se changera forcément aux yeux de tous en réalité.

Si le député n'a pas un emploi déterminé, mais reçoit de temps à autre des honoraires pour ses services professionnels, soit comme juriste-consulte, soit comme notaire ou arpenteur, pourra-t-il se dire que son vote a la même valeur alors qu'au temps où il ne dépendait nullement du pouvoir? Ne sentira-t-il pas au contraire que les affaires, que l'autorité exécutive lui confie, le disposent comme malgré lui à être indulgent envers les ministres, à moins exiger d'eux, à pallier leurs fautes ou leurs omissions? S'il ne se rend pas compte de cela, les masses le diront pour lui; elles cessent de lui croire la même indépendance qu'au député qui, tout en comprenant les difficultés qu'un ministre rencontre invariablement sur sa route, ne veut pas en acceptant ses faveurs, se mettre en position de ne pouvoir censurer, s'il y a lieu, ceux dont il est appelé à contrôler les actes.

### FEUILLETON.

Correspondance particulière simulante d'une association de gens de lettres de Paris.

(Numéro du mois de décembre.)

### SOMMAIRE.

Beaux-Arts.—Critique d'Art.—Le sentiment de l'Art à Paris: La critique artistique; M. Viardot; les *Musées d'Espagne*; M. Delescluze, éditeur; MM. Planche, Delescluze, Théophile Gautier, Dupays.—*Galerie de tableaux des peintres célèbres de toutes les écoles*. 13 vols. in 10. *Tableaux, statues, bas-reliefs et camée de la Galerie de Florence et du Palais Liti*, en 100 livraisons, prix 300 francs. (Didot, éditeur).—Mort de Chassériau, de Delaroche, de Steuben.—La chapelle de la Vierge, par Couture.—Peintures de Flandrin à St. Germain des Prés.—Doit-on peindre l'intérieur des Églises?—Exposition en 1857.

Nous parlons rarement des Beaux-Arts et pourtant Paris est plus que jamais le centre, on pourrait presque dire la patrie universelle des arts; l'exposition de 1855, a donné l'incontestable preuve de l'influence de notre école, et de la valeur de nos artistes; notre musique pénètre partout, et les étrangers ne croient pas leur gloire complète s'ils ne l'ont pas fait consacrer par les applaudissements parisiens. Est-ce à dire, pour cela, que la population, que la société parisiennes soient une population, une société vraiment artistes? nullement; le sentiment de l'art y est très-rare; on y parle d'art comme de toute chose, avec esprit mais sans émotion vraie, avec aplomb mais sans cou-

naissance sérieuse, avec engouement mais sans véritable enthousiasme. Mais ce qu'on trouve à Paris, à un degré qui ne se rencontre nulle part ailleurs, c'est une réunion d'esprits distingués et délicats, une élite de connaisseurs dont la science félaire un certain nombre de salons de choix et reçoit d'eux, en échange, les impressions d'un tact fin, d'une sensibilité ouverte à tout ce qui est beau, les avis d'un jugement exquis, les appréciations d'un sentiment parfait de toutes les convenances. Il semblait que, dans une capitale aussi heureusement dotée, la critique d'art devrait montrer une grande supériorité; il n'en est rien: une partie des meilleurs juges parisiens sont des hommes ou des femmes du monde qui n'écrivent pas; quelques-uns, comme M. Vitet dans sa biographie du peintre Lesueur, ou dans ses *Études sur les Arts*, qui datent déjà de loin, écrivent, par accident, un beau livre; mais la critique habituelle, celle qui se fait incessamment dans les revues, dans les journaux, n'est pas, il faut le reconnaître, à la hauteur des autres productions de la littérature française.

Il y a des critiques de talent, mais en petit nombre; et parmi ceux-là même il en est bien peu qui n'aient pas des préoccupations personnelles, qui ne soutiennent pas des camaraderies, ou qui ne servent pas des rancunes d'école, d'atelier ou de rivalité.

Citons d'abord M. Louis Viardot, dont le nom est doublement cher aux artistes. Il y a déjà de longues années, M. Viardot entreprit un voyage en Italie, voyage non de touriste, comme il s'en fait tant, mais de véritable *théâtre*. Curieux de tout mais principalement d'art et de tableaux, il visita longuement l'un après l'autre les principaux musées de la Péninsule, Milan, Pavie, Bologne, Florence, Rome, Naples, Venise; et bientôt il força d'avoir vu et comparé les chefs-d'œuvre des diverses écoles, il fut pris du désir d'écrire leur

Histoire. Mais quelques matériaux qu'il eût amassés, il comprit que ce n'était pas assez et que, pour mener à bien une telle entreprise, il lui faudrait encore plusieurs années d'études, de recherches, de voyages; et apercevant le but à une si grande distance, il résolut de s'y acheminer par un détour, en publiant d'abord une revue des principaux Musées. Là, du moins, il entrerait de plein pied dans son sujet, et de plus, il savait devoir faire une œuvre utile aux peintres et surtout aux voyageurs: car à cette époque (et il ne paraît pas que les choses aient beaucoup changé depuis) la plupart des galeries italiennes, si riches en chefs-d'œuvre, n'avaient pas le moindre catalogue et l'on était forcé de s'en tenir aux indications nécessairement incomplètes et souvent inexactes des *Ciceronis* et des *Guides*.

Dès lors le succès des *Musées d'Italie* était en quelque sorte assuré d'avance. Ce succès encouragea M. Viardot, qui reprit le cours de ses pérégrinations artistiques à travers l'Europe et donna successivement, pour faire suite au premier, les *Musées d'Espagne* avec de curieuses notices sur les principaux peintres de cette contrée, Velasquez, Murillo, Ribera, Zurbaran, Morales, Goya, Luca, Giordano, etc., puis les musées d'Allemagne, puis ceux d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, de Russie, enfin des *Musées de France* (Paris), que doivent suivre bientôt les musées de Versailles et de la Province. Nous n'avons plus à nous exprimer ici sur le mérite et l'utilité de cette collection bien connue aujourd'hui: nous nous bornerons à signaler dans la nouvelle édition de notables augmentations, pris d'une recherche plus attentive, ainsi qu'd'excellents index placés à la fin des volumes, et qui en font de véritables *mémoires* à l'usage des artistes, des voyageurs et des gens du monde.

Dans les revues, le nom qui s'est présenté le plus souvent dans les discussions d'Art, c'est

celui de M. Gustave Planche; les éditeurs Levis préparent un ouvrage qui sera la réunion de ses principaux articles sur la peinture et la sculpture: ils sont empreints du même esprit de jégantisme et de malveillance qui préside à ses jugements littéraires, et qu'il ne compense pas toujours, dans ses articles d'art, par une grande et intime connaissance du sujet. La presse quotidienne possède depuis longues années, M. Delescluze, l'élève du peintre David; critique judicieuse, instruite, mais un peu froide, qui ne se hasarde pas assez ni dans sa pensée ni dans son style, toujours très sage, mais pas toujours attrayant. Il est tout l'opposé de M. Théophile Gautier et de son école, qui attaque toujours, même quand il dépote, qui risque sans scrupule tous les paradoxes, se joue de toutes les réputations établies et s'amuse à créer des gloires en érigeant en Maîtres des jeunes artistes qu'il rend ridicules et vains au lieu de les encourager au travail qui développerait leurs bonnes dispositions: il traite avec dédain quiconque déplaît à lui ou à ses amis, et parle de ses préférés avec un enthousiasme tout-à-fait comique; comment prendre toute cette passion au sérieux quand on voit le même écrivain louer avec fanatisme ce qu'il attaque jadis à outrance? Les excentricités du style que M. Gautier a su se faire, en maniant la prose par les mêmes procédés et avec les mêmes termes que la peinture, en mettant à profit ses premiers travaux (car avant de devenir un écrivain célèbre, il avait été un mauvais élève peintre) n'empêchent pas de le lire; mais il n'inspire pas confiance, et ne rend en réalité, aucun service à l'Art.

M. Dupays, qui écrit aujourd'hui dans *l'Illustration*, a une méthode plus raisonnable et fait de la critique sérieuse et honnête; il sait bien ce dont il parle; il connaît et apprécie les théories, et ses jugements sont aussi

clairés que consciencieux; on aimerait un peu plus de mouvement et de charme dans sa manière d'écrire.

En dehors des journaux, il se publie peu d'ouvrages consacrés aux arts; la librairie Didot annonce un *Dictionnaire des Beaux-Arts*, par des membres de l'Institut; cette publication viendra à propos pour succéder au *Dictionnaire de Millin*, vieux d'un demi-siècle, et qui a, d'ailleurs, un caractère archéologique—plutôt qu'artistique. Je ne sais s'il s'y trouvera des dessins, sans lesquels un ouvrage sur les arts reste essentiellement incomplet, nous n'avons plus de ces revues illustrées comme étaient les *Beaux-Arts* de l'éditeur Curmer, *L'Artiste* qui végète obscurément après avoir jeté un vif éclat et produit des œuvres remarquables. On n'écrit plus rien non plus qui ressemble à la belle collection des 1300 gravures formant la *galerie de tableaux des peintres les plus célèbres de toutes les écoles*, et où chaque maître a une notice retraçant sa vie et ses travaux; le musée du Louvre y est reproduit dans ses plus belles pages; et à tous ces avantages se joint celui du bon marché (l'ouvrage entier ne se vend que 238 fr.) A la même catégorie des grandes publications d'art que n'ose aborder aucun autre éditeur que M. Didot, tant il y faut mettre de dévouement et de sacrifices, appartient la belle collection à gravures en taille douce qui reproduit, dans un magnifique format et avec un luxe typographique splendide, les tableaux, statues, bas-reliefs et camées de la Galerie de Florence et du Palais Liti; les copies, c'est tout dire, sont en général dignes des modèles.

A continuer.

(Pour extrait.)

Quel pouvoir, quelle autorité, quelle puissance aura en effet la législature, du moment qu'elle comptera dans son sein un nombre suffisant de députés salariés pour faire pencher la balance en faveur des projets ministériels? Au lieu de la justice, il en sortira l'injustice, injustice envers tel individu, tel corps, telle localité. Les promesses ou que le candidat aura faites à ses électeurs pour les engager à lui confier leur mandat parlementaire, ces promesses seront oubliées ou mises de côté; on appellera cela "promesses d'élections," et l'on se dira que son intérêt exige qu'on agisse différemment. De ce moment, l'égoïsme remplaçant le devoir, on aura recours à la dissimulation. Voulu n'être pas impossible pour une élection suivante, on parlera en chambre comme on a parlé aux électeurs, on enverra son discours aux journaux, et l'on en fera distribuer de nombreux exemplaires dans son comté; mais comme l'exécution des ministères dépend de quelques voix seulement, et comme il est bon pour soi de les conserver au pouvoir, on votera contrairement à ce que l'on aura dit, ou bien on fera en sorte d'être pas en chambre au moment du vote.

C'est ainsi que les mesures, les moins propres à assurer le bonheur ou la prospérité du pays, deviennent lois, et nécessairement plus tard une législation nouvelle, qui ne sera guère meilleure, parce que le même mal existera au sein du parlement. C'est ainsi que l'argent que la province dépense dans les offices publics en sera sans discernement pour faire la fortune de tel ou tel individu, et lorsque la voix du peuple se fera entendre par réclamation, en faveur de l'insurrection de la jeune génération et de l'ouverture des terres incultes, une allocation large et généreuse des deniers publics, la réponse sera: "Il n'y a pas d'argent."

Et pourquoi n'y a-t-il pas d'argent? Parce qu'au lieu de ne consulter que les intérêts véritables du pays, on n'a consulté que sa pécunialité et son propre intérêt; on a prodigué les millions et les millions de louis, au lieu de donner suite à une mesure rationnelle qui, assurant la construction immédiate de la partie la plus difficile de notre grande voie ferrée depuis la frontière du Nouveau Brunswick, assurait par la même voie qui devait nécessairement rapporter un bon revenu.

Pourquoi encore n'y a-t-il pas d'argent? Parce qu'au lieu de faire payer au Haut-Canada le capital et l'intérêt du fonds d'emprunt municipal, on en charge le budget, et l'on prépare par la même voie pour l'avenir un nouveau fardeau pour la province. Pourquoi enfin n'y a-t-il pas d'argent? Parce qu'au lieu de veiller à ce que le revenu public soit employé en améliorations utiles ou nécessaires, au développement des ressources de la province, on le laisse servir à des intérêts privés ou récompenser des services qui ne sont pas toujours évaluables. Voilà le mal que produit le système qui permet au député de recevoir des faveurs du gouvernement. Le législateur a perdu sa liberté, et dès ce moment lui qui est le maître, puisqu'il représente le peuple, il devient le serviteur du serviteur du peuple. Il vend sa couronne pour un peu d'or, et sa conscience s'en va par-dessus le marché; car, remarquons-le bien, c'est soit de l'argent une fois reçu, ne fait qu'augmenter. Or, le moyen de s'en préserver c'est de ne pas accepter de faveurs ministérielles.

HECTOR L. LANGEVIN.

Enseignement.

INSTRUCTION RELIGIEUSE DANS LES ECOLES. Nous venons de recevoir une petite brochure qui a pour titre (nous traduisons de l'anglais): Le système américain des écoles primaires présente-t-il le crime? Cet opuscule est de la plume d'un ministre protestant de l'état de New-Jersey. Dans ce petit livre, qui n'est que le commencement d'un travail dont l'auteur nous promet la suite, la question traitée avec âme et raison est exactement celle qui a reçu du public canadien le nom de Question des écoles de paroisse.

Ce problème posé par tous les philosophes et les religionnaires de tous les temps, n'a ja-

mais été un problème pour les catholiques. Quand la mission d'enseigner fut donnée aux apôtres, la question fut résolue pour nous, de cette date la cause était jugée, causa finita est. Et, de fait, la seule chose qui nous étonne, c'est que la conscience humaine n'ait pas compris de suite la logique rigoureuse de cette sainte doctrine; c'est tout simple; vous êtes père, vous avez des croyances, des convictions religieuses en dehors desquelles l'enseignement nous paraît un poison pour l'âme, et l'absence nous semble une porte ouverte à tous les désordres. Vous conduisez votre enfant dans un pensionnat, vous vous informez soigneusement si l'on donne à votre fils, à votre fille, une nourriture saine et suffisante, et vous seriez indifférent sur la question de savoir si la portion la plus noble de l'homme sera bien et abondamment nourrie!

Maintenant traduisons quelques-uns des passages les plus remarquables de la brochure dont on vient de parler; car, si d'un côté, comme catholiques, nous sommes heureusement débarrassés du soin d'examiner la question, d'un autre côté, il est intéressant d'étudier le retour des esprits vers la doctrine de la non-pompéité dans l'enseignement:

"Oui, dit l'auteur américain, le système qui prévaut dans nos écoles est défectueux jusqu'à l'effronterie et au crime. Le fait lamentable est que les *simpliciter* de nos familles n'ont point de religion. L'opinion ayant cours, que l'homme est méchant parce qu'il est ignorant, et que pour le rendre vertueux il suffit de l'instruire dans les lettres, est tout simplement la contre-vérité de la philosophie et de l'expérience."

"Non, quelque chose de plus que l'intelligence de l'homme doit recevoir la lumière si l'on veut que l'homme évite le mal."

"Il ne peut exister un erreur plus grande que de supposer que le savoir seul est tout jours un bienfait; c'est en réalité un puissant moyen de faire le bien ou le mal."

"Un ex-maire de Boston, M. Bigelow, disait dernièrement dans une assemblée publique: 'A en juger par la multiplicité des crimes et des actes de violence de ces dernières années, il est facile de voir que nos prisons et nos asiles suffisent à peine au besoin de surveiller la société.'"

"Cet état de chose déplorable, continue l'auteur, pourrait être mis sur le compte de l'immigration, et cela avec raison, dans une certaine proportion; mais non au point d'en exonerer notre système d'instruction primaire; car depuis quelques années, l'immigration a diminué de plus de moitié, tandis que les crimes se sont multipliés dans la même proportion."

"Nous n'avons pas affirmé que l'instruction produit le crime; mais nous affirmons que les deux sont des faits contemporains, et que le système de nos écoles primaires est cause de la multiplicité des crimes, parce que ce système ne s'attache qu'à former une portion de l'homme, et non pas encore cette portion qui règle et contrôle le tout."

L'auteur dit plus loin, en citant ces mots de Washington: "Ne permettez jamais qu'on sépare l'instruction de la religion; ce divorce de la religion avec l'instruction n'était pas connu de nos pères."

N'oublions pas que les Etats-Unis sont une mosaïque de religions, qu'on y compte environ cinq cents sectes, sans parler de ce qu'on ne compte pas, et qu'ainsi la solution pratique de la question de droit s'augmente de toute la difficulté de la question de fait; néanmoins que dit l'auteur, qui est un esprit philosophique dans la bonne acception du mot?

"QUE CHAQUE DENOMINATION RELIGIEUSE AIT SES ECOLES, QU'ELLE EMPLOIE DES MAITRES DE SON CHOIX ET QU'ELLE ADMETTE CHAQUE JOUR DANS LES CLASSES LE MINISTRE DE SA CROYANCE, POUR Y VEILLER A LA PARTIE RELIGIEUSE DE L'ENSEIGNEMENT."

En cela le savant docteur se fonde sur "both scripture and reason, l'écriture sainte et la raison," puis il fait en quelques mots, dans une phrase qui ne porte pas tout à fait le caractère de la bienveillance, l'éloge de l'Eglise catholique en disant: "L'Eglise de Rome maintient"

et maintiendra ses écoles, alors même que tu ne recevant pas sa part d'octroi public."

J. C. TACHÉ.

Corporation.

A la dernière séance du Conseil de Ville, Son Honneur le Maire a présenté un exemplaire des statuts et des règlements de la Cité de Chicago, adressé par le conseil municipal de cette Cité au Conseil de Ville de Québec. Le Maire lit aussi une lettre du Comissaire du domaine public, annonçant au Conseil que des lettres patentes seront émises en faveur de la Corporation de Québec, pour deux rues à la Pointe-aux-Lièvres.

Les différents comités firent rapport qu'ils avaient nommé pour leurs présidents: les finances, M. A. Lamoine; l'aqueduc, M. H. L. Langevin; la police, M. G. Hall; les marchés, M. O. Robitaille; le feu, M. J. Bte. Bureau; les règlements, M. J. Young; et les chemins, M. Shaw.

M. Langevin présente deux rapports. L'un relatif à M. G. R. Baldwin, et l'autre au sujet du chemin de fer de la rive nord. Par ce dernier rapport, le comité recommande au Conseil de souscrire de nouvelles actions de la compagnie, et de convoquer une assemblée des citoyens pour connaître l'opinion publique à ce sujet.

Le Conseil a ensuite adopté un rapport du comité des chemins, recommandant d'approprier £100 aux salaires de deux Auditeurs chargés d'examiner les états de comptes de la compagnie du gaz depuis 1847.

Le même comité ayant soumis un projet de règlement au sujet des abattoirs que l'on érige sur les rues et les places publiques, le Conseil a sanctionné ce projet de règlement, et décidé que les tentures seront supportées par des tiges de fer fixées aux maisons, et qui seront au moins à sept pieds au-dessus de la partie extérieure du trottoir.

Le Conseil a ensuite adopté les deux mesures suivantes: 1o une résolution proposée par le comité de l'aqueduc, et portant que M. G. R. Baldwin, ayant manqué à ses engagements envers la Corporation, et n'ayant pas obéi aux ordres du comité, a cessé d'être ingénieur-en-chef, tel que décidé en décembre dernier; 2o un règlement, présenté par le comité des chemins, recommandant d'acheter la propriété Gibb pour charger la rue Champlain et imposant pour cela une taxe spéciale sur les quartiers St. Pierre et Champlain.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à ce soir.

HECTOR L. LANGEVIN.

La municipalité de Chicago vient d'adresser un magnifique exemplaire de ses règlements à notre Corporation. Il y a deux ou trois ans, c'étaient Boston, Portland et Buffalo, qui nous faisaient un don semblable. Ces marques de politesse de la part de nos voisins, laissent percer le désir de multiplier leurs rapports avec nous. Nous ne pouvons trop bien répondre à leurs avances dans notre intérêt commercial. Québec, jusqu'ici, n'a point assez étendu ses relations avec les villes industrielles. Voilà pourquoi l'une des plus vieilles villes du Nouveau-Monde en est peut-être aussi l'une des moins riches. Il est temps de prendre les moyens sûrs de faire de Québec, situé si pittoresquement, la plus magnifique cité de cette partie de l'Amérique. Il faut nous hâter de construire, sur cette partie du fleuve, une ligne de fer jusqu'à Montréal, et d'augmenter nos relations commerciales.

C'est un plaisir de voir comme les jeunes villes qui surgissent de tous les points de ce continent, sont fières de leurs richesses et de leurs progrès. Nous nommions Chicago en commençant ces lignes; qu'étaient-ce Chicago, il y a trente ans par exemple? C'était un bourg, un petit bourg bâti dans une clairière de la forêt. Aujourd'hui, c'est la cité la plus florissante et la plus peuplée de l'état de l'Illinois. Elle recueille à présent le fruit de ses œuvres. La fortune qui a couronné ses grandes entreprises nous attend dans la même voie.

A. GARNEAU.

Agriculture.

Nous avons l'intention de consacrer de temps en temps un espace dans nos colonnes aux matières qui ont spécialement trait à l'Agriculture. Les Canadiens sont par dessus tout un peuple agriculteur, et nous tenons, pour notre part, à conserver dans notre population le respect et l'amour pour la noble occupation du labourage. CULTIVONS LA TERRE; parce que d'elle nous avons été tirés, d'elle nous prenons notre nourriture et à elle doit retourner notre enveloppe mortelle.

En attendant que nous nous soyons mis en mesure d'accomplir notre promesse à l'endroit précité, redisons le mot de Sully, ministre de Henri IV: "Les biens que donne la terre sont les seules richesses impuisables, et tout fleurit dans un état où fleurit l'agriculture," et offrons aux méditations de tous cette vérité pratique: "Ce n'est pas, avant tout, la nature du sol qui fait le riche agriculteur, mais c'est le laboureur intelligent et laborieux qui rend le sol riche."

J. C. T.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous extrayons de l'Univers les trois paragraphes qui suivent:

On lit dans une des feuilles catholiques de Madrid, la *Estrella*:

Les Jésuites ont quitté Majorque le 16 décembre au soir pour retourner, conformément aux dispositions prises par le Gouvernement, à leur collège de Loyola, dans les provinces basques; plusieurs jeunes Majorcaïns qui sont entrés dans la Compagnie, les accompagnent dans la péninsule.

Dans presque tous les diocèses les Evêques ont conféré les ordres à une grande quantité de jeunes gens qui désirent entrer dans l'état ecclésiastique.

La *Esperanza católica* publie de son côté une lettre de Cuba où on lit:

L'illustre Evêque de notre île, Mgr Claret, est parfaitement guéri de la grave blessure que lui avait faite l'année dernière un assassin, et il se livre tout entier aux nombreux travaux de sa charge pastorale. Tous les matins au confessionnal, tous les soirs à l'exercice des Quarante-Heures, y officiant et y prêchant tous les jours de fête. Le prison, le presbiter, l'hôpital le voient tour à tour pour le grand bien des malheureux hôtes de ces établissements. Les pauvres éprouvent surtout le zèle du charitable pasteur. Chaque lundi il réunit dans son palais les mandants qui se trouvent à Santiago, il leur fait une instruction, il les console et leur fait distribuer une petite aumône proportionnée à l'âge et à la position de chacun. Les pauvres honteux n'attendent pas longtemps les secours qu'il leur porte à domicile, et ceux qui viennent à son palais ne s'en vont pas les mains vides.

Mgr Claret est très aimé dans l'île, et l'affection universelle qu'il a conquise, à force d'abnégation et de fermeté dans son ministère pastoral, a une telle puissance sur son cœur si aimant et si charitable, que ses amis d'Espagne doivent désespérer de le voir de sitôt au milieu d'eux.

Le Cardinal Rauscher a publié un mémoire, dans lequel il propose l'établissement d'une Université catholique pour toute l'Allemagne.

DETAILS RECUEILLIS SUR LES CIRCONSTANCES QUI ONT ACCOMPAGNE L'ASSASSINAT DE MONSIEUR SIBOUR.

L'assassin est un malheureux prêtre dont presque toute la vie n'a été qu'une suite de fautes, causées par un orgueil extraordinaire et une nature indisciplinée, fautes toujours suivies de réprimandes, de suspenses et d'interdictions de la part de ses évêques. Il avait passé une partie du jour de l'attentat dans l'église Saint-Etienne-le-Mont à concevoir les moyens d'exécuter son affreux projet.

Au moment où le coup fut porté à l'archevêque, un cri d'horreur et d'indignation se fit entendre de l'église. Qui a proféré ce cri? on ne le sait.

Une dame de la ville d'Ecouen, madame Mérand, était près du meurtrier lorsqu'il leva son poignard; cette courageuse femme s'élançant, saisit le bras de l'assassin, en s'écriant: "Ah! misérable!" mais une blessure que lui

fit à la main gauche l'arme fatale, força Mme. Mérand à lâcher prise. Tout cela se passa avec la rapidité de l'éclair.

Une médaille commémorative de la mort de Mgr de Paris a été frappée le lendemain même de l'événement; elle porte d'un côté le buste de Mgr Sibour, et sur le revers les mots: "Frappé mortellement le 3 Janvier 1857, dans l'église de Saint-Etienne-le-Mont, fête patronale de Sainte-Geneviève.—M. Hédicimus et M. Bourdeau.—(On nous mande et nous bénissons.)"

Mgr Laurent, Evêque de Chersonnèse, s'est démis volontairement de sa charge de vicaire-apostolique du Luxembourg. Mgr Laurent a voulu par cet acte de générosité ôter au gouvernement protestant de cet état allemand tout prétexte pour ne pas accorder la liberté religieuse aux nombreux catholiques de ce pays; attendu que le gouvernement alléguait des sujets de mécontentement contre le digne prélat.

Trois jeunes indigènes de l'Océanie sont entrés au collège de la Propagande à Rome. Pour la première fois les fils de l'Océanie se prosternaient aux pieds du souverain-pontife, c'est pour cela qu'ils ont offert à Sa Sainteté les premières de leur pays, une corbeille contenant des nattes, des bananes et des racines de *caïa* (plante aromatique).

Nous n'avons pas recueilli sans une émotion profonde, l'impression d'unanimes regrets inspirée par la fin cruelle et prématurée de Mgr l'archevêque de Paris. Tous ceux qui ont approché le vénérable prélat ont connu l'élevation de son esprit, sa touchante charité, son dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés, et garderont un impérissable souvenir de ses éminentes vertus.

Mgr Sibour (Marie-Dominique-Auguste) était né le 4 août 1792, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (diocèse de Valence). Après avoir terminé ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, il fut professeur au petit séminaire situé alors rue saint-Victor, et dirigé par M. l'abbé Frère, aujourd'hui chanoine de Notre-Dame. Plus tard, il exerça les fonctions de vicaire dans les paroisses des Missions Etrangères et de Saint-Sulpice.

Mgr de Chaffoi, évêque de Nîmes, appela près de lui, comme chanoine titulaire, M. Sibour, qui, nommé vicaire capitulaire à la mort du prélat, administra durant quelques mois le diocèse de Nîmes. Dès lors il fit pressentir un mérite qui, en 1840, le désigna pour l'évêché de Digne. Huit années après, il était élevé au siège archiepiscopal de Paris, que laissait vacant la mort de Mgr Affre.

Mgr Sibour fit paraître dans l'Administration du diocèse de Paris toute la prévoyance, toute la sagacité de son esprit. Il s'appliqua au développement des études religieuses dans son diocèse, anima le zèle de l'école ecclésiastique des Carmes, qui présenta bientôt des candidats brillants aux épreuves les plus élevées de la Faculté des lettres; il établit des conférences publiques, où, quatre fois par an, s'engageaient, en sa présence, de solennelles discussions sur les questions théologiques, et, pour assurer au saint ministère des sujets plus dignes encore de remplir d'importants devoirs, il voulut que, pendant les cinq premières années du sacerdoce, des examens sur toutes les matières qu'il importe de connaître à fond fussent exigés des jeunes prêtres. Mgr Sibour s'attachait en même temps à multiplier la création des centres religieux dans les quartiers les plus peuplés de Paris. Grâce au concours des pouvoirs publics, les succès couronnèrent ses efforts.

Le 20 décembre, Mgr l'archevêque inaugura, dans le faubourg Saint-Antoine, la nouvelle église paroissiale de Saint-Eloi; il s'applaudissait en voyant chaque jour se fonder quelque garantie nouvelle du progrès moral dans son diocèse. Il s'occupait naguère encore de la création d'un hôpital pour les convalescents. La veille de sa mort, en recevant les membres de son clergé à l'occasion du nouvel an, il les entretenait du soin des enfants pauvres, et éveillait, en faveur de toutes les souffrances que la religion console, leur plus pressante sollicitude. Ainsi, il poursuivait sa tâche, marquant ses jours par des œuvres fécondes. Mais tant d'infatigable dévouement ne devait pas protéger, contre une main sacrilège,

FEUILLETON Du Commerce et de l'Industrie.

SAUVETAGE.

Il a coûté bas, dans le cours de l'année 1855, sur les côtes de la Grande-Bretagne, 385 navires qui n'ont pas été repêchés. Ce fait d'un constant retour, a donné en Angleterre l'idée de la formation d'une compagnie à fonds social pour l'exploitation des sauvetages en grand. Le matériel de cette compagnie se compose d'un navire à vapeur chargé d'explorer la côte pour y découvrir les épaves au fond de l'eau, de deux navires à hélice susceptibles d'être accouplés pour élever les fardeaux à la surface, d'un remorqueur puissant et de divers appareils de plongeur.

On sait maintenant que la moitié des frais qu'entraîne le recouvrement de propriétés ainsi perdues, est engloutie par les opérations incertaines de la recherche des épaves et par les manœuvres difficiles de l'amarrage des liens au fond de l'eau; pour faciliter ces travaux on propose déjà depuis longtemps, de construire des navires de bouées indicatives et de crampons permanents placés à des endroits de facile accès le cas échéant.

La compagnie américaine connue sous le nom de *Floating Derrick Company*, ou compagnie des flotteurs Derrick, dans le court espace de temps qu'elle a travaillé, déjà repêché 190 bâtiments de toutes grandeurs dans le port de New-York.

J. C. T.

Caisse d'épargne.

La caisse d'épargne de Paris est, comme on le sait, dans l'usage d'arrêter ses comptes aussitôt que l'année finit, et se trouve ainsi en mesure de connaître immédiatement sa situation et celle de chacun de ses déposants, qui sont actuellement au nombre de 221,000.

On remarquera que la somme des recettes s'est élevée à 24,581,000 fr., tandis que la totalité des remboursements n'a monté qu'à 23,982,000 fr.

A la vérité, la masse des capitaux appartenant aux déposants, a diminué, dans le cours de 1856, de 1,172,000 fr., puisque le solde, qui était au 1er janvier de 46,944,000 fr., est réduit en ce moment à 45,772,000 fr.; mais cette diminution provient uniquement de l'importance des acquisitions de rentes effectuées par l'intermédiaire de la caisse d'épargne, pour le compte et à la demande d'un certain nombre de ses déposants. En effet, le chiffre de ces achats de rentes a dépassé 3,970,000 fr.

Mais ce qui mérite surtout d'être signalé, c'est l'accroissement soutenu du nombre des déposants. La caisse d'épargne en comptait 216,052 en 1855, elle en a aujourd'hui 221,377; sa clientèle s'est donc augmentée, en un an, de 5,325 déposants.

En définitive, il est consolant de voir que, malgré la difficulté des circonstances et principalement la cherté des subsistances et le haut prix des loyers, les classes laborieuses et la capitale n'ont jamais cessé de verser abondamment et de puiser largement aussi, selon leurs besoins, dans ce réservoir alimenté par leurs économies qui leur est constamment ouvert, dans cette banque du peuple toujours à sa disposition et à laquelle il aime tant à recourir.

Voici, au surplus, le résumé des comptes de l'année 1856.

- La caisse d'épargne de Paris a reçu: 1° En 248,122 versements, dont 34,774 nouveaux, la somme de 24,581,258 fr.; 2° En 1,738 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, 1,277,697 fr. 10 c.; 3° En 10,280 arrérages de rentes appartenant aux déposants, 121,581 fr.

Elle a, en outre, capitalisé pour le compte des déposants, les intérêts, montant à 1,483,314 fr. 47 c.

Elle a remboursé, par contre: 1° En 92,744 retraits, dont 29,582 pour solde, la somme de 23,982,074 fr. 20 c.; 2° En 1,169 transferts-payements envoyés aux caisses d'épargne départementales, 676,805 fr. 77 c.; Et 3° En achats de 187,720 fr. de rente, pour le compte de 5,060 déposants, la somme de 3,973,291 fr. 65 c.

Elle redoit, à la fin de l'année 1856, à 221,377 déposants, la somme de 45,771,987 fr. 02 c. (Monture.)

Nous extrayons de l'Ami des Sciences les trois paragraphes qui suivent:—

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ.—Une lettre écrite d'Alexandrie au journal l'Isthme de Suez, en annonçant l'arrivée de M. de Lesseps en Egypte, ajoute:

"Il a été convenu entre M. de Lesseps et M. Conrad que ce dernier partirait au premier jour pour le désert avec Linant-Bey et les ingénieurs attachés à l'affaire de Suez, afin de fixer définitivement le tracé du canal d'eau douce dérivé du Nil. Je vous donnerai copie des instructions pour les ingénieurs, décidées en conseil, au sujet de cet important travail."

"Une fois le tracé du canal définitivement fixé, on procédera immédiatement au creusement de deux petites rigoles indicatives des deux côtés du canal; puis, dans le courant de janvier prochain, quand on pourra, sans inconvénient pour les récoltes et pour les travaux de la campagne, demander aux provinces égyptiennes les travailleurs nécessaires, on répartira cette armée de terrassiers sur toute l'étendue de la ligne, et l'on opérera ainsi très rapidement le creusement complet."

La même lettre annonce ce qui suit:

"Le capitaine français Philigret, capitaine au long cours, engagé par M. Rouffio de Marseille, en vertu des instructions de M. de Lesseps et sur le vu des membres de la Commission internationale, est arrivé ici avec le même navire que M. de Lesseps."

"Ainsi que vous le savez, ce capitaine doit aller mouiller pendant six mois dans la baie de Pélose, et tiendra un journal en règle sur le mouvement des marées et le régime des vents dominants, etc., etc. On prend dans ce moment les dispositions nécessaires pour l'accomplissement de la mission confiée à ce capitaine."

EXPLORATION DU SOUDAN.—On écrit d'Alexandrie, en date du 30 novembre:

"La commission scientifique organisée pour l'exploration du Soudan et la recherche des sources du Nil, a terminé tous ses préparatifs de départ. Des instructions générales ont été données au commandant de l'expédition, M. le comte d'Escayrac de Lautour, d'après les ordres du vice-roi; et ce règlement, modèle d'équité, de justice et de fermeté, établit convenablement les droits, la position et l'indépendance de chacun des membres de l'expédition, tout en les soumettant à une discipline commune et nécessaire. Le départ de l'expédition est définitivement fixé, par ordre, au 15 décembre prochain."

MARCHANDISES.—PRIX COURANT.

- (Ventes en gros.) Farine, extra-fine, fleur de (le baril) 36s. à 36s. 6d. fine No. 1, " 36s. 6d. à 34s. 6d. Lard salé (Moor) (le baril) 25 10s. (Prime meat) (le baril) 25 5s. (Prime meat) " (Prime) " (le botanau) 2s. Graine de lin, " 8s. 6d.

Table with 2 columns: Item, Price. Includes Pois, Beurre, Biscuit, No. 1, No. 2, No. 3.

REMARQUES.—Dans les FARINES il ne se fait pas ou presque pas d'affaires, si ce n'est les achats des boulangers. On offre 29s. 6d. pour des quantités variables, dont la livraison doit se faire à Montréal au printemps.

Dans les HARDS, on ne fait rien. Un victuailler offre vingt-quatre tierçons, pour lesquels il n'a encore reçu aucune demande.

Dans les HARIS SALS, il ne se fait rien, au point qu'il est impossible d'assigner un prix.

JOHN McDUGALL, Courtier.

Québec, 2 février 1857.

DERNIERES NOUVELLES COMMERCIALES.

LIVERPOOL.—On signalait une baisse sur le marché au coton, les cotes se trouvaient réduites d'un huitième (1). La vente de la semaine ne s'élevait qu'à 27,000 balles.

Dans les victuailles, on faisait peu, aux prix de la semaine précédente.

LONDRES.—On signalait plus d'activité sur le marché à l'argent sans augmentation dans les prix. Il y avait une baisse sur le Billon à la Banque d'Angleterre. Les consolidés avaient fermé le 16 janvier, à 93 1/2 et 93 1/2 au comptant, et à 93 1/2 et 94 en paiement.

NEW YORK.—Les ventes dans les farines étaient lentes aux prix de \$6 30 à \$7.62 suivant la qualité, les farines du Canada tenant la tête. Les autres victuailles étaient dans les conditions précédentes, avec une augmentation d'activité dans les saindoux. L'argent était facile et en réquisition, le change sur le sterling était seulement nominal.

J. C. T.

(Par voie télégraphique.)

MARCHÉS DE NEW YORK.—31 Janvier.—Les prix de la fleur n'ont pas varié, la tempête ayant mis fin aux affaires. Le lard se vend \$21.50, \$17.70 à \$18 et \$19 à \$20, selon la qualité. Le saindoux est à 18 shillings et 13 shillings et quart. Les alcalis n'ont pas varié.—L'argent est en réquisition—l'escompte étant à 7 par 100, à demandé.

légis, cette vie consacrée tout entière à la conciliation et à la charité. Au moment où il quittait l'archevêché pour se rendre à Saint-Etienne-du-Mont, le vertueux prélat répandait encore d'abondantes amonitions. C'était son dernier adieu à ceux qu'il ne devait plus revoir. (Moniteur Universel.)

NOUVELLES.

CANADA.

Un intéressant journal hebdomadaire, rédigé par M. Kirk, nous a justement précédé dans la carrière. La Gazette Militaire est publiée en français et en anglais. Pour faire acte de bonne camaraderie, nous citons quelques passages du premier article de la partie française; et sur ce, souhaitons toutes sortes d'aimables choses à notre devancière:—

AUX FRANÇAIS ET AUX ANGLAIS.

En nous présentant à nos lecteurs selon une coutume "Franco-Saxonne," style nouveau, et bien différent du style "Anglo-Saxon," lequel, à notre vue, a le ton très marqué du "Yankee," nous espérons rendre un service aux soldats français et anglais du Canada, en les présentant les uns aux autres; camarades dans le camp, sur le champ de bataille, ce serait une chose trop absurde, qu'ils ne sussent pas se mettre en correspondance, et exprimer leurs pensées, leurs sentiments et leurs espérances, par ignorance du "medium" de la langue. La "belle" alliance des soldats des armées régulières de la France et de l'Angleterre sur le sol de l'Orient, a déjà fait un rapprochement en tel regard, de sorte qu'il y a peut-être autant de simples soldats des deux armées qui peuvent se parler réciproquement en anglais et en français, qu'il y avait autrefois d'officiers capables de le faire. Pour nous, c'est d'un bon augure, c'est un exemple dont nous devons profiter.

ACTES DE GOUVERNEMENT.—La Gazette officielle contient une proclamation convoquant le Parlement pour le 26 de ce mois de février.

La même feuille annonce les nominations suivantes: au poste de juge de paix: Pour le district de Québec: MM. James Armstrong, John Roy, Joseph Proteau; pour le district de Montréal: MM. Malo Gabouriau, Alfred Fortier; au poste de commissaire des petites causes; pour la paroisse de Ste. Marie de la Beauce, MM. Elzéar Duchesnay, C. L. Alexandre Chaussegros De Léry, et Jean T. P. Froulx; pour la paroisse de Saint-Léonard de Grand, MM. Pierre C. Rivaud, George Campbell, Philippe O. Lass-érage, et George Caron; pour le canton de township d'Orsbourg, comté de Pontiac, MM. John Behan, Walton Smith, Thomas Fitzgerald, Maurice O'Reilly, John Doherty, William Lough, et Richard Edley.

Des proclamations signées de Son Excellence le Gouverneur-Général, établissent: un nouveau canton (township) dans le comté d'Argenteuil, sous le nom de Canton Montcalm; un bureau d'enregistrement pour le comté de Napierville, dans le village de Napierville; de nouvelles bornes à la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, dans le district de Montréal; les limites de la paroisse de Sainte-Agathe, dans les comtés de Lotbinière et Mégantic; un nouveau canton dans le comté de Montcalm sous le nom de Chertsey.

En vertu d'une loi des Ebe et Lie Viet, la propriété des chemins et ponts suivants a été transférée aux municipalités respectives, à charge d'entretenir et d'entretenir: le chemin de Gosford, comté de Lotbinière et Mégantic; le chemin Kennebec; le chemin des Caps, comté de Montcalm et Charlevoix; le chemin de Malabar et Grande Baie; le chemin du Portage de Temiscouata; le chemin de Rivière-à-la-Poutre; le chemin de Gaspé; le chemin de Métis à Matane; le chemin des Cascades et de l'Île Perrot; les grands chemins de la comté de l'Est; le chemin d'Arthabaska et branche de Gendry; les ponts qui se trouvent sur les chemins désignés ci-haut, et de plus le pont de Rimouski.

SENTENCE.—Une malheureuse femme du nom de Anais Toussaint a été condamnée à mort comme coupable du meurtre de son mari du nom de Bisson. L'exécution est fixée au 3 d'avril prochain. L'instrument du crime a été le poison, que la science médicale a retrouvé en grande quantité dans les organes de la victime.

SENTENCES.—Samedi, à la Cour de Recorder, Edouard Tranquille et Gabriel Valin, pour avoir troublé la paix publique, ont été condamnés chacun à 10 shillings d'amende, et R. J. Shaw a payé 11 shillings et 6 deniers de frais dans la poursuite instituée contre lui pour ses cotisations; le revenu total collecté a donc été ce jour de £111 6.

COURTISAN.—Vendredi, la cour a commencé à s'occuper du procès de John alias James Hagan, accusé du meurtre de Corrigan. Cette affaire a continué à occuper la cour le lendemain, et n'était pas encore terminée le soir.

CHEMINS DE FER DE SAINT-THOMAS.—La Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc a décidé de livrer de nouveau au public la partie de ce chemin située entre la Chaubière et le village de Montmagny. Un service régulier assurera à la Compagnie le patronage public.

SERVICE POSTAL.—M. S. Cunard dit, dans une lettre que publie le Times de Londres, que si les Canadiens demandent une subvention pour leur ligne de vapeurs transatlantiques "sous prétexte d'aider les communications postales," ils n'ont aucune bonne raison de l'obtenir. Il paraît croire qu'il ne s'agit ici que de servir les intérêts d'une maison de commerce.

UN FLIBUSTIER.—Le steamer de la Malle Royale "Thames" a apporté à Aspinwall la nouvelle que le Général Walker, à la tête de 500 hommes, était environné de ses ennemis qui lui offraient une capitulation. Il avait été obligé d'évacuer Rivas.

(Pour toutes les nouvelles.) A. GARNEAC.

Pasteur. Dans le même moment trois pénitentes étaient admises à faire des vœux d'un an, et cinq autres sollicitaient la faveur d'être acceptées comme postulantes.

Ces faits consolants indiquent combien cette communauté peut se promettre, de succès dans l'œuvre dont elle est chargée. L'on sait déjà que les premières religieuses de cette maison ne forment une communauté religieuse que depuis un an, et que les fondatrices ont été admises à la profession le 2 février dernier. Ce jour est donc un glorieux anniversaire pour elles et un jour de sainte joie pour toute la communauté. Nous sommes informés que la maison naissante a reçu la bénédiction du Chef Suprême de l'Eglise, qui a bien voulu la favoriser de nombreuses indulgences par un indult perpétuel.

HECTOR L. LANGEVIN.

NOUVELLES LES PLUS RECENTES.

EUROPE.—La malle apportée par l'Arabie n'est pas encore arrivée. Les dépêches annonçaient que la question Suisse était en bons progrès d'arrangement.

Mariage.

A Londres, (Angleterre), le 8 janvier dernier, par Son Eminence le Cardinal Wiseman, à l'église cathédrale de St. Jacques, WILLIAM, fils unique de William Sills, écuyer, de Hinkley, à Eyles, a épousé la seconde fille de Sir Randolph L. et un Routh, K. C. B.

Décès.

Au village de Montmagny, le 23 janvier, à l'âge de 24 ans, Demoiselle MATHIE-LOUISE-ELLALIE TACHÉ, fille de l'honorable E. P. Taché.

AVIS.

La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir. Celles qui ne voudront pas s'abonner sont priées de nous renvoyer cette feuille le plus vite possible. STANISLAS DRAPEAU, Gérant.

Québec, 2 février 1857.

PREMIER GRAND CONCERT SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER. LE PREMIER GRAND CONCERT de la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER aura lieu à la SALLE RUSSELL, LE TRIZIÈME FÉVRIER PROCHAIN.

A LOUER. UNE élégante maison de campagne, construite par un architecte distingué, et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Bellevue. Possession en mai prochain. S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bénévoles de l'Union, Québec, 2 février 1857.—6f

A LOUER. CETTE jolie maison à deux étages, avec un petit jardin, et un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JENKINS. On y ferait très bien un pensionnat. On peut en prendre possession immédiatement si l'on veut. S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bénévoles de l'Union, Québec, 2 février 1857.—6f

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthul. S'adresser à CHIMIE, SEMARD et MERNOR, ou à JOSEPH HARDY, A la maison, Québec, 2 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS. Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire: par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont usés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, razors et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une infinité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le soussigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir. JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davin-Ménager, manouvrier, Haute-Ville, Québec, 2 février 1857.

Jambons, Lard salé, etc., etc. Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÈCHES, LARD FUMÉ et ÉCÉ, SAUMON, BONDÉS DE BœUF, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec. On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPANT seulement. Le soussigné prépare et fume aussi le LARD séché et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés. LUKE MADDEN, Epicier, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hoake, Québec, 2 février 1857.

RAZORS. Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire: par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont usés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, razors et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une infinité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le soussigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir. JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Davin-Ménager, manouvrier, Haute-Ville, Québec, 2 février 1857.

UN FLIBUSTIER.—Le steamer de la Malle Royale "Thames" a apporté à Aspinwall la nouvelle que le Général Walker, à la tête de 500 hommes, était environné de ses ennemis qui lui offraient une capitulation. Il avait été obligé d'évacuer Rivas. (Pour toutes les nouvelles.) A. GARNEAC.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES, A des prix très-réduits, A COMMENCER Lundi, le 2 février, AU MAGASIN DE WM. LAIRD & CO, RUE LA FABRIQUE.

W. L. & CO vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, avec réduction de 10 à 20 pour cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leurs importations du printemps. CES MARCHANDISES CONSISTENT EN: 800 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 19 1/2, valant 15, 2d., 500 do Toile do do, 500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 24, 4d, valant 45, 5d., 500 do Toile écarlate pour nappes, de 14, 2d, valant 18, 8d., 750 Nappes de toile ouverte, de 45, 6d, valant 55, 6d., 2000 verges Drap de Colours, de 7 1/2, valant 18, 6d., 5000 do Mousseline de laine, de 5 1/2, valant 10d., 5000 do do do de 7 1/2, valant 1s., 10000 do Shirting blanc, de 3 1/2, valant 6d., 10000 do do de 5 1/2, valant 7d., 5000 do Cotons gris (une vergée large), de 4 1/2, valant 5d., 1000 Couvertures piquées et blanches (de toilette), de 98, valant 11s, 6d., 1500 Courtes-pointes blanches et de couleur, de 24, 3d., —AUSI— Flanelle, Cordages, Etolles pour culottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Collets, Douilles, Bas, Gants, Rubans, etc., etc. Tout acheté à une grande réduction. WM. LAIRD & CO, Québec, 2 février 1857.

FOURRURES!! UN magnifique assortiment de PELLETIERES pour les messieurs et les dames au bien connu et ancien établissement de H. ASHWORTH & Co., No 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus et le public pourra les examiner. Les dames qui désirent acheter des VICTORINES DE VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec. On trouvera et l'on pourra toujours se procurer des pelletteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné. WM. ENNIS, Propriétaire, Québec, 2 février 1857.

MCLAUGHLIN & M'KENNY, No 66, RUE SAINT-JEAN, FONT, SANS CREDIT, LES MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

Des dessins Photographiques coloriés. LE public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORIÉS, dans la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. MCLAUGHLIN et M'KENNY, No. 66, Rue St. Jean, Signé, MCLAUGHLIN et M'KENNY, WILLIAM LOCKWOOD, Québec, 2 février 1857.

GRANDE CHANCE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville, ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs, à 50 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs. DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouteries telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-d'ongles, dés d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs. A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs. —DE PLUS— A. H. posera le vil argent sur les vieux miroirs qui sont endommagés, et d'où le vil argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti. ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE. DROUIN & ROY, No. 43, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec. INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de LYONS et de PARIS, qu'ils vendent à des prix très-réduits. Drouin & Roy n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leurs établissements, espèrent mériter la continuation du patronage public. Québec, 2 février 1857.

AVIS. Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations. S'adresser à JOS. SOUSARD, Fils, Québec, 2 février, 1857.

JOHN WRIGIT, GRAVEUR ET DOREUR. FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHS DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le dernier goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE. No. 7, RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1856. 3f.p.s.

NOUVEAU BATEAU A VAPEUR, INVENTÉ PAR M. L. LEMOINE, INGÉNIEUR A QUÉBEC. CONSTRUCTION AU MOYEN D'UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

Ce bâtiment offre beaucoup plus d'avantages que tous les autres, sous le triple rapport de l'économie, de la vitesse et de la sécurité. Une des listes, destinées à recevoir le nom des souscripteurs, est déjà ouverte des noms de plusieurs personnes très recommandables de cette cité. Elles sont déposées au bureau de MM. CRISTO, SIMARD et MÉTHOT, et J. A. O. CHÉVALIER, Québec, 2 février, 1857.

LE CONSEILLER DES DAMES et des DEMOISELLES. Journal d'économie politique et domestique à l'épouse, (PUBLIÉ À PARIS.)

TOUTES les données à la fin de l'année du journal, commencent le 1er novembre, reçoivent avec le numéro du premier janvier, à titre de prime, LE MENAGER FRANÇAIS, pour 1857. Un BEAU VOLUME édité avec luxe, rédigé par Mme. CAROLINE EMERX FOUQUET.

Cet ouvrage, qui sera continué chaque année, formera un cours complet d'économie domestique; il contiendra de nombreuses recettes; il parlera de devoirs des femmes; il sera pour elles un guide qu'elles pourront consulter en toute circonstance, car il leur donnera, jour en jour et pour toute l'année, des détails et des conseils sur les occupations qui remplissent la vie des dames et des demoiselles et sur la manière dont elles doivent se conduire, soit dans le monde, soit dans l'intérieur de la famille. LE MENAGER FRANÇAIS sera un Trésor moral et pratique qui répondra à toutes les exigences de l'époque, et toutes les femmes, nous osons le dire, seront heureuses de le trouver entre leurs mains.

Ce journal, rédigé par toutes les comités littéraires et spéciales de l'époque, donnera dans le courant de l'année, indépendamment de sa magnifique prime, deux feuilles de Broderies, dont plusieurs double format (dessins de M. Bonnard); des tapisseries coloriées d'une admirable perfection et d'une exécution facile; un nombre infini de petits travaux de Dames pour fêtes, étrennes et cadeaux;—des patrons grandeur naturelle, pour toilette de Dames, de Jeunes personnes et d'Enfants;—des feuilles supplémentaires de patrons au renouvellement de chaque saison;—des gravures de modes colorées, pour costumes de ville, toilettes de soirée, de mariées et de première communion;—des gravures de lingerie, des aiguillettes, des épingles, des goussets sur ceux de sujets religieux et autres d'une admirable perfection; quarante morceaux de musique de salon par les premiers compositeurs;—des recettes, des conseils indispensables à toutes les mères de famille, les maîtresses de maison et à toutes les jeunes personnes;—deux rebuts illustrés.

Tous les dessins de broderies sont exécutés par M. Bonnard; tous les petits travaux de dames sont dessinés et expliqués par Mme. CAROLINE EMERX FOUQUET; tous les dessins de tapisserie coloriée, les aiguillettes et les épingles sortent des ateliers de MM. FORTMEYER frères; tous les patrons sont fournis par les premiers maîtres de Paris, qui, par une faveur toute spéciale, veulent bien les livrer au journal aussitôt que la mode les a indiqués.

Le Contrôleur des Dames et des Demoiselles, fondé en 1847, n'a vu chaque année grandir son succès. La régularité de son service, la moralité et l'utilité de sa rédaction et ses constants efforts pour satisfaire ses abonnés, l'ont placé au premier rang parmi les journaux de la spécialité. Prix de l'abonnement—25 CHELINS PAR AN, invariablement payable d'avance. On s'abonne à Québec, chez J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada.

SOMMAIRE du numero de novembre, 1856.

- 1. Chronique du mois, par Mme. DE MOIRAS.
2. René de Kergonan, par ALFRED DES ESSARS.
3. Les Gerbes d'Or.—Pensées des femmes célèbres par F. FERTHAULT.
4. Les Ruines (Poésie), par Bourguin.
5. Modes, par Mme. BLANCHE DE SÉRIGNY.
6. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Causerie autour d'une table ronde.—Petits travaux de dames.—Boîte à jeu.—Ecran-bannière.—Valise au crochet.—Causson d'enfant.—Tricot Louis-Philippe pour couvre-pieds, rideaux, etc.—Dentelle au tricot.—Petit cours de fleurs artificielles: Lys.—Rose pompon.—Planche de tapisserie.—Planche or et couleurs.—Légende de laquetterie.
7. Explication de la gravure de Modes.
8. Explication de la gravure planche de Confection: Manteaux et Pardessus.
9. Explication de la planche de Broderies.
10. Explication de la planche de Patrons.
11. Rebus illustré.

- Les abonnés recevront avec le numero de novembre:
1. Une feuille de broderies, double format (dessin de M. Bonnard).
2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format.
3. Une gravure de Modes colorée.
4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver).
5. Une planche de Tapisserie colorée.
6. Le moulin à vent (aquarelle).
7. Une planche de travaux au crochet de couleur (or et soie).
8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux.
9. Paris (aquarelle), par Ach. DESCOMBES.
10. A une Mariée (romance), par Mdes PÉROU.
11. La Navade (valse), par JAMES ROSSSELET.
12. La Chevreton (schottisch), par Mme. HONORÉ PIOLAT. Québec, 2 février 1857.

MAISON DE BAINS. NOUS avertissons nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell, sera ouverte aux familles. Prie des Bains pour une Année.—Eau douce, chaude ou froide.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, \$5. Un enfant au-dessous de 12 ans, 2. 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, 3. Un enfant au-dessous de 12 ans, 1 1/2.

Famille.—Bains d'Eau Douce. 1ère classe.—Pour un Monsieur et Dame, 9 1/2. " " et 1 enfant, 11 1/2. " " et 2 enfants, 13 1/2. " " et 3 enfants, 15. " " et 4 enfants, 17. " " et 5 enfants, 18 1/2. " " et 6 enfants, 20. 2ème classe.—Pour Monsieur et Dame, 5 1/2. " " et 1 enfant, 7. " " et 2 enfants, 8 1/2. " " et 3 enfants, 9 1/2. " " et 4 enfants, 11. " " et 5 enfants, 12 1/2. " " et 6 enfants, 14.

Prie des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois. 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, \$1. Un enfant au-dessous de 12 ans, 8. 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, 10. Un enfant au-dessous de 12 ans, 7.

Remarques. Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 14, 3d, pour chaque bain. Et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 1s, 3d, pour chaque bain. Conditions des Paiements pour les Souscripteurs. Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les soubstits bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'août.

Règlement. Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une dame pour les conduire aux bains. Aussi une chambre pour les dames de la seconde classe.

Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des Etats-Unis et de Londres, etc. Les portes s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Dix Heures, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et lors elles s'ouvriront à Six Heures, A. M., et se fermeront à Huit Heures, P. M. GUSSELLIN et LARUE, Québec, 2 février 1857.

NOTS soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non-seulement ces bains seraient salutaires à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préservatif assuré dans bon nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement l'établissement de ce genre dans cette ville.

- P. Larue, M. D., O. L. E. Binielle, M. D., H. Blanchet, M. D., H. F. Binfret, M. D., A. Girard, P. Baillargeon, M. D., A. Rowand, A. Jackson, M. D., Ph. Wolfe, J. Z. Nault, M. D., L. J. Roy, M. D., J. McKie, D. D. S., Jas. A. Sewell, M. D., P. Moffat, M. N. C. S. L., John L. Hall, M. C. C., J. P. Russell, M. D. E. M., John Fitzpatrick, M. D., R. H. Russell, M. D. E. M., P. G. Tourangeau, M. D., B. C. S. L., P. O. Jos. Painchaud, M. D., Wm. Marsden, M. D., P. O. Tessier, James Reeds, C. Frémont, M. D., P. E. Landry, M. D., Québec, 2 février 1857. 2f.p.s.

A. KRAUTH & Co., 83, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS) Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Electrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant le français et l'anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir et qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Electrique. Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier dès sa plus tendre enfance; de là étant allé se perfectionner dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'horloger-orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. DROUIN & ROY, qui l'ont su quitter, à regret, le soussigné, ose se flatter d'être suffisamment apte pour exécuter à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des choses antiques. Il tient aussi en mains un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chaînes de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qui il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des employés que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principales établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier. Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public. A. KRAUTH, Québec, 2 février 1857.—aol.



AVIS.

Les personnes endettées envers les BIENS DES JESUITES sont averties par le présent avis POUR LA DERNIERE FOIS, que si elles ne se hâtent de payer leurs rentes et autres redevances, leurs comptes seront mis entre les mains du Solliciteur-Général de Sa Majesté pour qu'il procède contre elles.

LOUIS PANET, Agent.

Québec, 2 février 1857.

LOUIS MOLLET, Maître-Cuisinier et Pâtissier.

ASSONÉ a un plaisir qu'il est de retour de Montréal, prêt à servir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur pratique. Toutes les commandes seront exécutées immédiatement.

Les ordres pourront être laissés chez M. J. GÉRARD, Esquise du Passant, chez M. JACQUES LÉVES, tailleur, rue St. Jean, ou à sa demeure, rue St. Olivier, No. 624, faubourg St. Jean.

LOUIS MOLLET, CUISINIER FRANÇAIS.

Il donnera des leçons de son art, à des prix modérés. Québec, 2 février 1857.

ELIXIR DE G. W. STONE.

Pour la toux, la consommation et les bronchites. Le propriétaire de ce remède désire y appeler respectueusement l'attention du public comme étant en rapport avec les affections de la gorge et des poumons, et invite les personnes que les nombreux médicaments annoncés et recommandés pour ces maladies mettent dans l'embarras de choisir, à faire un essai de son ELIXIR. Quand l'Elxir aura fait, elles ne seront plus incertaines de ce qu'elles doivent prendre ou recommander aux autres. Un seul essai leur prouvera que ce remède est le plus précieux de ceux que l'on a découverts pour les maladies de gorge et des poumons; il soulagera instantanément la toux la plus violente et guérira complètement en peu d'heures le plus mauvais rhume. Comme préventif et curatif de la consommation, il est sans égal. Il est pur et végétal, ne contient aucun ingrédient vénéneux, est d'un goût agréable et peut être administré avec sûreté entière à l'enfant le plus délicat. Les certificats nombreux reçus presque chaque jour de ceux qui l'ont guéri, justifient pleinement l'assertion que nulle famille ne devrait manquer de s'en procurer. Que les mères le donnent à leurs enfants atteints de la coqueluche et du croup, et elles diminueront aussitôt les souffrances des petits malades; en même temps, il purifiera le sang et expurgera complètement le système de toutes ces humeurs. Demandez l'Elxir de G. W. Stone, pour la toux, et voyez si son nom, les mots GORDON ELIXIR, avec ceux de Boston, Mass., sont adaptés à la note portant aussi l'empreinte du nom sur le bouchon, sans quoi nul ne sera le véritable Elxir. Agent principal, W. JOHNSON, 106, Hanover Street, Boston, Mass. Paris, 25, bd. la fiote. 2 février 1857.

Les découvertes importantes.

Succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous revenons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre curiosité soit mise à contribution par la nouvelle d'une autre encore plus étonnante, et parmi les plus importantes découvertes qui aient jamais été faites dans la science médicale, nous devons compter celle-ci.

LIQUIDE CATHARTIQUE DE G. W. STONE.

Médecine de Famille de l'espèce la plus désirable, parfaitement agréable au goût et remède sûr dans presque chacune des maladies auxquelles la race humaine est sujette. Ces qualités ne peuvent être trop hautement célébrées. On peut le nommer à coup sûr une panacée. Son efficacité pour la cure de maladies suivantes sera sans objection reconnue de tous ceux qui en feront l'essai, savoir: Constipation habituelle, Affections de la foie, Impuretés du sang, Hémorrhoides, Epilepsie, Humeurs scrofuleuses et de toutes sortes, Dyspepsie, Affections bilieuses, Dysenterie, Diarrhée, et tous autres dérangements des boyaux seront guéris par son usage. En un mot, il renouvellera tout le système et le rendra capable de résister à toutes les maladies contagieuses. Que tous ceux qui ne jouissent pas d'une parfaite santé fassent usage de ce remède immédiatement, et ce grand bienfait leur sera rendu. Dépôt principal, 35, rue Central, Lowell, Mass., et chez les principaux pharmaciens du Canada. 2 février 1857.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER,

Pour la cure rapide des RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT DE LA PAROLE, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE, et pour le soulagement des consumptifs, même dans un état avancé. Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité. Dans toutes les villes et presque dans tous les villages des Etats-Unis, ses effets merveilleux l'ont déjà fait connaître. De plus, il est bien peu de familles dans le monde civilisé sur ce continent qui n'aient pas de preuves personnelles de ses heureux résultats; et en plus petit nombre encore sont les communautés qui n'ont pas de témoignages vivants de ses effets contre les dangereuses maladies de gorge et de poumons. En même temps qu'il est le plus puissant antidote encore connu à l'humanité contre les dangereuses et fâcheuses maladies des organes pulmonaires, il est encore le remède le plus agréable et le plus sûr qu'on puisse faire prendre aux enfants et aux jeunes personnes. Les parents devraient toujours en avoir en leur possession afin de pouvoir faire face à l'ennemi qui fond sur eux au moment où ils y pensent le moins. Nous savons sur quoi nous fonder pour croire que le Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages a préservé plus de vies en prévenant la Consommation, qu'il n'en a guéri. Ayez-en constamment en mains, et guérissez vos rhumes lorsqu'il en est encore temps, sans attendre que ce cancer inexorable qui vous enlève la vie, ait fait assez de progrès pour qu'il ne soit plus possible au médecin le plus capable de le maîtriser. Tous savent les suites fatales des maladies pulmonaires, et comme tous connaissent aussi l'efficacité de ce remède, il nous suffit de leur dire qu'il n'en a pas encore été inventé de meilleurs pas même qui puissent l'égaliser. Nous n'épargnons ni argent, ni travail, ni assiduité pour le préparer aussi parfait que possible, et il nous est ainsi permis d'offrir à ceux qui y reposent leur confiance, le meilleur remède que notre expérience puisse nous fournir pour leur guérison. Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass. 2 février 1857.

LES PILULES CATHARTIQUES DE AYER, (ENVELOPPÉES DE SUCRE), SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Maux de tête et d'estomac. PITTSBURGH, Pa., 1er mai 1855. Dr. J. C. AYER. Monsieur:—Je me suis souvent guéri des plus forts maux de tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules. Ces maux de tête étaient causés par le mauvais état de mon estomac qu'ils rétablissent incessamment. Si ces pilules ont une égale efficacité aux autres, elles méritent certainement qu'on le fasse connaître.

Avec beaucoup de considération, votre ED. W. PEEBLE, Commis à bord du steamer Clarion.

Dysentrie, colique et vers. BUREAU DE LA MAIRIE-POSTE, HARTLAND, Liv. Co., Mich., 16 novembre 1855. Dr. AYER. Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire. Malade et dans un état de langueur depuis des mois, elle était allée à grands frais se faire soigner, sans qu'aucun médecin n'eût pu lui apporter le moindre soulagement, lorsqu'on lui conseilla d'essayer les Pilules de Dr. Ayer. Elle en fit usage, et ses insupportables douleurs furent bientôt calmées, lui faisant jeter une grande quantité de vers (morts). Peu après, les mêmes Pilules la guérirent encore ainsi que deux de nos enfants d'une dysentérie sanglante. Un de nos voisins, incommodé d'une semblable maladie fut guéri par mon épouse qui ne lui en fit prendre que deux doses seulement, tandis que d'autres dans le voisinage aussi, après avoir perdu beaucoup de temps, payèrent des comptes de cinq à vingt piastres à leur médecin, sans toutefois être entièrement guéris. Un tel remède si efficace en même temps que si sûr, ne pourra que devenir très en vogue par ici.

GEORGE J. GRIFFIN, Maître-de-Poste.

Indigestion et impureté du sang. Dr. AYER. J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes affligées que je suis obligé de visiter, à une grande satisfaction. Pour remettre sous leurs fonctionnements réguliers les organes de la digestion, et pour la purification du sang, elles sont le remède le plus efficace que je connaisse, et je puis les recommander avec confiance à mes amis. Votre, etc. J. V. HIMES, Pasteur de l'Eglise de l'Avant, Boston.

WARSAW, WYOMING Co., N. Y., 24 octobre 1855. CHER MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang. JOHN G. MEACHAM, M. D.

Maladies bilieuses et dérangements de la digestion. DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR, WASHINGTON, D. C., 7 février 1857. MONSIEUR:—J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur cathartique encore connu. La manière avec laquelle elles rétablissent le fonctionnement régulier du Foie, est si prompte et si efficace, qu'elles sont un remède précieux pour les dérangements de cet organe. C'est un fait, que je n'ai rarement rencontré un cas de maladie bilieuse si obstinée qu'il n'ait cédé devant elles. Votre affectionné, ALONZO BALL, M. D., Médecin de l'Hôpital de la Marine.

Erysipèle, scrofules, flux des principes, dartres, humeurs, etc. Dr. AYER. Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille, d'écrouelles les plus mauvaises sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérées incurables. Après que l'enfant eût été guéri, sa mère qui souffrait depuis longtemps de pustules et de boutons à la tête et sur la peau, en fit usage et fut entièrement guérie. ANA MORRHIDGE.

Rhumatisme, névralgie et goutte. MAISON, PELASKE, SAVANNAH, Ga., 6 Janv. 1856. BIENFAISANT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous faisais pas connaître le soulagement que votre habileté m'a procuré. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un mal nerveux, presque insupportable, et finit par un rhumatisme chronique; et malgré que j'employai les médecines les plus recommandées, la maladie augmentait de plus en plus, jusqu'à ce que de l'avis de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. Mackenzie, j'essayai vos Pilules. Leurs effets furent lents mais sûrs, j'ai continué d'en faire usage, et maintenant je suis parfaitement bien. CHAMBRE DE SÉNAT, BAYON ROUGE, LA., 5 décembre 1855.

Dr. AYER. Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette cruelle maladie me faisait souffrir depuis longues années. VINCENT SIDDELL.

Pour l'HYDROPIQUE, LA PLEURISIE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, requérant un purgatif prompt, elles sont un excellent remède. POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaites et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralyse, l'Inflammation et même la Surdité et l'Aveuglement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules. La plus grande partie des Pilules mises en vente contiennent du Mercure, et malgré que ces Pilules soient un remède précieux entre les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être très-dangereuses comme Pilules ordinaires. Très-peu les conséquences funestes qui n'ont par malheur que trop suivi leur usage inconsidéré. Les Pilules du Dr. Ayer ne contiennent aucun Mercure, ni aucune autre substance minérale. Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass. 2 février 1857.

LARD.

VENANT d'être reçu par la voie du Grand Tronc et à vendre chez le soussigné: 12 TIERCES DE LARD, No. 1. CHARLES BRODIE, Rue St. Pierre. Québec, 2 février 1857.

DECOUVERTE REMARQUABLE DANS LES PLANTES DE LA FORET. LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

A découvert les propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs, et en a extrait deux remèdes propres à guérir les maladies de la pire espèce. Il est parvenu à condenser par l'analyse, les vertus de cinq de ces plantes, dans des extraits tellement purs et concentrés, qu'une livre pesant de l'extrait équivalait en vertu médicale à 20 livres de la racine séchée. Ces extraits sont ensuite préparés sous forme de pilules, désignées sous le nom de

Pilules de la Forêt du Dr. Halsey. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qu'il a découvert lui-même. Ce remède est désigné sous le nom de

Vin de la Forêt du Dr. Halsey. (ce vin étant le produit de plantes médicinales de la forêt, chose inouïe jusqu'à ce jour.)

PILULES DE LA FORET.—Trois choses sont particulières à cette seule espèce de pilules. 1<sup>o</sup> Elles n'ont jamais pour effet de causer la constipation ou l'affaiblissement de la constitution. La raison en est qu'elles ne contiennent ni drogues ni matières minérales, mais sont le produit des vertus pures des plantes qui sont aussi naturelles que les objets dont nous nous nourrissons.

2<sup>o</sup> Elles servent d'excellent purgatif dans les cas où l'estomac ou les boyaux sont chargés de bile et matières impures; leur efficacité opère en même temps sur le sang et le purifie jusqu'à ce que toutes les humeurs disparaissent.

3<sup>o</sup> La cure est certaine dans tous les cas pour lesquels on les recommande, et elles produisent la guérison sans affecter les boyaux; si ce n'est d'une manière très légère. C'est une folie d'employer les purgatifs qui peuvent causer des douleurs aiguës; de tels remèdes causent des douleurs et produisent la faiblesse sans purifier le sang; en outre elles nuisent au ton de l'estomac et des boyaux. J'ai pour principe de ne jamais affaiblir la constitution; plus les fonctions vitales ont de vigueur, plus elles sont propres à dominer le mal, si on les aide par une médecine vraiment bonne. Les SELS et L'HUILE DE CASTOR et toute la nomenclature des pilules composées de drogues, ne servent qu'à produire la purgation. Ces drogues n'influent point sur le sang ni sur les mauvaises humeurs; les pilules faites du produit de ces plantes sont tout à fait différentes. Elles ne peuvent nuire à un enfant, cependant leur efficacité à guérir les maladies du sang et autres douleurs est sans aucun doute, et dans quelques cas dont j'ai été témoin oculaire, les résultats qu'elles ont produits sont quelque chose de miraculeux.

LE VIN DE LA FORET.—Les propriétés médicinales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES; mais l'efficacité des deux remèdes est harmonisée; et pour la guérison de certains maux l'un des deux remèdes est aussi important pour l'autre que l'eau et la nourriture le sont pour notre existence. Il est certains maux qu'il n'exige que le vin seul, pour être guéris; tandis qu'il est un grand nombre de maux dont la guérison peut être obtenue par le seul usage des pilules. J'ai désigné dans les directions ci-dessous quelques-uns des cas qui ne nécessitent que l'emploi des pilules, et d'autres où il ne faut que l'usage du vin; ainsi que certains cas où l'on doit se servir à la fois des deux. L'action combinée de deux remèdes produit un effet plus puissant et plus sûr, et guérit plutôt que l'action d'un seul dans tous les cas où j'en ai recommandé l'emploi simultané.

Une dose purgative de pilules de la Forêt, est un remède infailible pour tous dérangements bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guériront de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS DES FOMAC (je n'ai jamais fait l'essai de mes remèdes dans les cas les plus avancés de consommation, et je ne puis en garantir le succès dans ce cas). Mais ces remèdes guérissent plus promptement que tous autres que je connaisse, les rhumes invétérés, la toux et les douleurs d'estomac.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt; après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME; mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPSE et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de BOUTEILLES guériront infailliblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de diète lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Diète cependant, fait exception à cette règle, attendu que le siège de cette affection réside dans les organes digestifs; ainsi l'usage de nourriture chargée ne servirait qu'à empirer le mal. Pour obtenir la guérison certaine de ce mal, prenez une ou deux pilules de la Forêt, tous les soirs avant de vous mettre au lit, et trois doses légères de vin chaque jour. Faites surtout usage de légumes légers, tels que Bled de Turquie, pain de froment, pain de blé d'Inde, tomates, légumes verts sont parfaitement convenables. Évitez toute nourriture trop riche, la pâtisserie, les puddings, le vinaigre, aux autres acides et tous les stimulants; prenez beaucoup d'exercice.

L'efficacité des remèdes de la Forêt opère régulièrement dans les cas de rhumatisme; les cas les plus sévères peuvent quelquefois être guéris par leur usage, en dix ou douze jours, tandis que d'autres cas moins graves en apparence, exigent pendant plusieurs mois l'usage de ce remède avant de disparaître. La cause peut dépendre du dérangement de la constitution, mais le plus fréquemment, elle provient de l'usage antérieur de quelques narcotiques, car j'ai toujours remarqué qu'il fallait plus de temps pour guérir les patients qui avaient fait usage de mercure, de vin de colchique et autres drogues empoisonnées. Combien de fois n'entend-on-elles pas faire cette remarque, je ne me suis jamais si bien porté que depuis un dérèglement de diète.

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie, ne provient pas si souvent des suites de celles-ci, que des effets pernicieux des drogues dont on fait usage pour se guérir.

FEVRES INTERMITTENTES ET TREMBLEMENTS.—Les remèdes de la Forêt sont les meilleurs au monde pour guérir ces fièvres. Une dose ou deux des pilules et moins d'une bouteille de vin suffit pour faire disparaître la fièvre tremblante et guérir le patient. J'ai eu des cas de fièvre tremblante dans lesquels le patient avait les membres très enflés par suite du mauvais effet de médecines renfermant de la quinine. La guérison opérée par le remède de la Forêt n'est jamais suivie de mauvais effet; j'ai même été souvent demandé de faire l'application de mes remèdes pour guérir les mauvais effets de la quinine après que le patient eût été guéri de la fièvre intermittente. Pour guérir cette maladie, suivez les directions suivantes. Prenez une bonne dose des pilules, quand vous vous sentez mieux, afin qu'elles puissent avoir le temps de nettoyer l'estomac et les boyaux, et de produire leur effet en sentant quelques heures avant le retour de la fièvre. A cette période de la maladie ou à peu près trois heures avant le retour de la fièvre, le pa-

tient doit commencer à faire usage du vin, et en prendre chaque demi-heure, des doses d'une ou deux cuillères à table jusqu'au moment de l'apparition de la fièvre tremblante, auquel temps on doit cesser de prendre des doses. Cela peut faire disparaître le mal, mais on doit continuer à faire usage du vin de la Forêt par doses régulières deux fois par jour, afin de prévenir le retour du mal et donner de la force à la constitution. Je dois ajouter aux directions qui précèdent, que le patient peut se dispenser de faire usage du vin pendant l'apparition de la fièvre; il faut faire usage pendant ce temps d'un froide, et quand les sueurs commencent à se manifester, prendre du thé chaud.

PLÈRES, CLOUS, PUSTULES, MALADIES SCABIEUSES, DARTRES, ÉRYSIPELES, RHUMES MAL DYEUX, et toutes autres SORTES D'HUMEURS. Je n'ai jamais vu rien de si certain et efficace que les remèdes de la Forêt pour la cure de ces maladies; elles originent toutes de la même cause.—Impureté du sang.—Ordinaire les Pilules suffisent pour la guérison de la plupart de ces dérangements; mais si l'on fait usage de deux remèdes, deux boîtes de pilules et deux ou trois bouteilles de vin guériront infailliblement les cas les plus difficiles et souvent la moitié de cette quantité suffira pour opérer cette guérison.

Dans chacune de ces maladies, prenez d'abord une pleine dose purgative des pilules, et après cela, prenez une dose apéritive tous les soirs en vous couchant et du vin, trois fois par jour.

Deux boîtes de pilules, et autant de bouteilles de vin guériront les cas les plus mauvais, cas de JAUNISSE.

Prenez une ou deux doses purgatives des pilules, après cela continuez à les prendre en doses apéritives et faites usage du vin trois fois par jour.

LES DERANGEMENTS ORGANIQUES DES FEMMES, produits par le froid ou par la faiblesse de la constitution, cèdent toujours à quelques doses du vin de la Forêt, alors même qu'ils sont les plus invétérés et de la nature la plus antique, et si l'on continue à faire usage de ce vin, pendant quelques semaines, ces dérangements ne reviendront plus. Le vin convient parfaitement à la constitution des femmes et leur donne de la force, de la vigueur et tous les signes certains de la santé.

Pour ces dérangements prenez une dose de vin par heure, jusqu'à ce que vous vous sentiez soulagé. Dans les cas les plus sévères il convient de prendre un bain de pieds chauds, à l'époque de la menstruation il faut cesser l'usage du vin.

FAIBLESSES, EMANATION, SUEURS, NOUVELLES, ET INDISPONITIONS RESULTANT DE LA FAIBLESSE DE LA CONSTITUTION.—Le vin de la Forêt est un remède populaire pour toutes ces maladies. Il suffit d'une à trois bouteilles pour guérir les cas les plus graves, même sans l'usage des pilules; mais lors qu'ils sont accompagnés d'autres dérangements, il faut faire usage des pilules.

Prenez une dose de vin régulièrement trois fois par jour, et une ou deux pilules chaque fois. Si l'estomac contient trop de bile, ou si le système n'est pas en ordre, il convient de faire procéder le traitement régulier à une pleine dose purgative des pilules.

Pour l'Hydropisie et les dérangements des reins, prenez d'une à trois pilules chaque soir, et une légère dose de vin répété deux ou trois fois par jour.

DIRECTIONS GÉNÉRALES. De quatre à six des pilules de la Forêt forment une pleine dose purgative pour un adulte. D'une à trois pilules de la Forêt agissent comme apéritif sur un adulte, leur effet étant sensible sur le sang et relâchant légèrement les boyaux.

Pour un adulte, la dose ordinaire du Vin de la Forêt est d'une à deux cuillères à table.

Pour les enfants âgés de plus de huit ans la dose des pilules est de la moitié de celle prescrite pour un adulte.

Le tiers de cette dose suffit pour un enfant au-dessous de trois ans.

Comme l'âge et la constitution diffèrent chez tous les individus la meilleure règle à suivre est de donner de petites doses purgatives dans toutes les maladies aiguës, ou dans tous les cas qui exigent une purgation active; et dans les maladies chroniques ou anciennes, prenez des doses apéritives, ou ce qui suffit chaque soir pour relâcher légèrement les boyaux une ou deux fois le lendemain.

Le Vin de la Forêt devrait être pris trois fois par jour, avant les repas.

Le temps le plus convenable pour prendre les pilules est le soir au moment de se mettre au lit; mais si la circonstance l'exige, on peut les prendre dans tout autre temps.

Pour que les remèdes de la Forêt agissent efficacement, il n'est pas nécessaire de changer de diète. Prenez une nourriture substantielle, suivez régulièrement dans vos habitudes et ne quittez-vous des devoirs de votre état comme de coutume.

Le Vin de la Forêt se vend en large bouteille carrée, une piastre la bouteille; six bouteilles pour cinq piastres. Les Pilules de la Forêt, enduites de gomme, 25 cents par boîte.

Dépôt général, 64 Walker Street, deux portes à l'Ouest de Broadway.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FENIQUO sort de la plus célèbre Ecole de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

ÉUGÈNE FENIQUO, Médecin Vétérinaire Français. Québec, 2 février 1857.

M. EUGÈNE FENIQUO, vétérinaire français.

M. EUGÈNE FENIQUO, vétérinaire français, est venu s'établir à Québec, au No. 49 bis, rue Aiguillon, faubourg St. Jean, où il a reçu un encouragement vraiment libéral, tant des citoyens de la ville que des campagnes environnantes. Comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire ceux qui voudront bien lui confier leurs animaux malades ou atteints de quelques maladies graves que ce soient.

Il aura toujours constamment en mains des remèdes de la première qualité qu'il fournira à aussi bon marché qu'aucun pharmacien de cette ville, et il donnera des consultations gratuites aux personnes qui achèteront des remèdes chez lui.

M. FENIQUO a des vastes écuries pour recevoir les animaux malades; il continuera de soigner également à domicile et fera ses visites constantes et régulières, à des conditions très favorables.

On pourra le consulter tous les jours, à son bureau, de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FENIQUO sort de la plus célèbre Ecole de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

ÉUGÈNE FENIQUO, Médecin Vétérinaire Français. Québec, 2 février 1857.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES, 35, rue Saint-Jean, Québec.

P. E. P. ISFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté, l'état de son commerce et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec prompteté et expédition. Québec, 2 février 1856.

Messieurs les Electeurs du Comté de Rimouski.

MESSIEURS, APPRENTANT que J. C. Taché, Ecuyer, Chevalier de la Légion d'Honneur, vous a fait remise de son Mandat de Représentant de votre Comté, et aussi que les électeurs du Comté de Rimouski désirent mettre en candidature l'un de nos estimables concitoyens, Monsieur M. W. Baby, de cette cité; je me fais un devoir et en même temps un plaisir, de publier à cette occasion la lettre suivante que ce Monsieur m'adressa dernièrement, le jour même de son départ pour l'Europe. Je ne dois pas oublier de dire que la raison du départ de M. Baby est l'accomplissement d'une mission d'un grand intérêt pour le commerce de cette Province et dont le but principal est de procurer une réduction notable des primes d'assurances sur les vaisseaux et les marchandises expédiées d'Europe pour le Canada, et cela en rapport avec la question des Vapeurs Remouqueurs, Provinciaux du Golf-Saint-Laurent. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs, Votre très humble serviteur, GEO. H. SIMARD.

Québec, 12 janvier 1857.

Québec, 1er décembre, 1856. GEORGE H. SIMARD, Ecuyer, M. P. P. Québec.

Cher Monsieur, Etant sur le point de partir pour l'Europe, d'où je serai de retour ici au quinze février prochain, je crois, avant de laisser de voir ou dire quelle en serait la ligne de conduite et la politique, dans le cas où Monsieur Taché résignerait son siège en Parlement, les électeurs du Comté de Rimouski me feraient l'honneur de m'écrire à sa place.

Avant tout, je serai entièrement dévoué aux intérêts de cet important comté, faisant tous mes efforts et mettant toute mon énergie pour lui obtenir les améliorations dont il a tant besoin.

Je serai pour toute mesure ayant pour objet, non-seulement de faire continuer le Chemin de Fer de St. Thomas aux Trois-Rivières, mais jusqu'à la ligne du Nouveau-Brunswick, suivant à peu près le tracé du Major Robinson, donnant par là une ligne de Chemin de Fer à toutes les paroisses le long du fleuve, et je ferai mes efforts pour que ce chemin soit continué jusqu'à Halifax.

Je serai pour la colonisation dans le Bas-Canada, sur une large base, donnant à notre jeune et riche Canada l'avantage de s'établir, au lieu d'émigrer à l'étranger, comme ce n'a été que trop malheureusement le cas depuis nombre d'années.

Quant à nos principes politiques, ils seront essentiellement libéraux, car sur ce continent d'Amérique, il est d'absolue nécessité de progresser.

Je vous adresse ces quelques lignes afin qu'un besoin vous pussiez les communiquer à mes nombreux amis du comté de Rimouski.

Je suis, cher Monsieur, Votre tout dévoué serviteur et ami, M. W. BABY.

AVIS.

Nous remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligantes services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces agences; Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

STANISLAS DRAPEAU, Gérant. Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ. Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sous cette appellation de commentaires. La responsabilité individuelle appartiendra au signataire de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "pour extrait." Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS.

Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année. Les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, 2, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère.

Tarif des annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... £0 2 6 Pour chaque insertion subséquente, 0 0 7 1/2 Dix lignes et au-dessus de six..... 0 3 4 Pour chaque insertion subséquente, 0 0 10

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 4d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes.

Toute lettre d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à STANISLAS DRAPEAU, gérant. (franco.)

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, Libraire..... Montréal. Dr. Jos. C. Poitevin, Ecuyer..... Saint-Amand. Chs. Béard, Ecuyer..... St. René. Chs. H. Pilonnet, Ecuyer..... Village de l'Industrie. Napol. Hardy, Ecuyer..... J. P. Champagne et Buisson. Dr. J. Marmet, Ecuyer..... St. Thomas. Jos. Desautels, Ecuyer..... Ste. Anne la Poutière. Thos. Ph. Pellétier..... Trois-Rivières. Leonard Boivin..... St. Hyacinthe.

IMPRIMÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS, PAR J. T. BROUSSEAU, Imprimeur, No. 0, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.